

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-05

## MARCHÉ POUR LE FINANCEMENT DE LA LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE TARN-ET-GARONNE

### DEVOLUTION DU MARCHE

---

Le marché a pour objet de confier au titulaire la prestation de financement de la location de matériel informatique pour le Conseil Général de Tarn et Garonne.

La location des matériels se déroule sur des périodes de 4 ans, le titulaire aura à sa charge le règlement des factures.

Il s'agit d'un marché de services à bons de commande conclu en appel d'offres ouvert européen en application des articles 33 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, sans montant minimum – maximum.

La publicité a été lancée au BOAMP et au JOUE le 5 juillet 2008 ; la date limite de réception des plis a été fixée au 5 août 2008 à 16 heures 30.

Cinq candidatures ont été admises lors de l'ouverture des plis en commission d'appel d'offres du 8 Septembre 2008, les plis ont été ouverts et après avoir vérifié la recevabilité des candidatures la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres.

Les offres ont été jugées sur la base du critère unique du prix fixé à l'article 10 du règlement de la consultation.

L'application de ce critère a permis de mettre en évidence l'offre économiquement la plus avantageuse et sur le fondement de cette analyse, la commission d'appel d'offres, en séance du 22 septembre 2008 a décidé d'attribuer le marché à la société BNP PARIBAS Lease Group à Puteaux (92).

x

x        x

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché de services à intervenir avec la société BNP PARIBAS Lease Group à Puteaux (92) ;
- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 septembre 2008**

CP 08/09-05

**MARCHÉ POUR LE FINANCEMENT DE LA LOCATION  
DE MATÉRIEL INFORMATIQUE  
POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE TARN-ET-GARONNE**

**DEVOLUTION DU MARCHE**

—

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 septembre  
2008,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché pour le financement de la location de matériel informatique pour le Conseil Général à intervenir avec la société BNP PARIBAS Lease Group à Puteaux (92) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,